



Vendre une voiture qui a un problème moteur

Par **sophiesophie**, le **10/05/2011** à **16:16**

Bonjour, j'ai un véhicule à vendre qui a des problèmes moteur, une personne veut me l'acheter et est informée du problème. Mais je sais que la voiture ne passera pas le contrôle (passera dans le sens négatif), donc est-ce que je peux quand même vendre ce véhicule avec un CT ?

Par **mimi493**, le **10/05/2011** à **16:21**

Peu importe que le CT soit OK ou non, il faut qu'il y ait un CT de moins de 6 mois. Dans votre cas, surtout, établissez un contrat de vente en sus du certificat de cession, détaillez à l'extrême tous les problèmes de la voiture. Par contre, l'acheteur ne pourra pas l'immatriculer s'il ne répare pas et un CT OK, là vous avez donc surtout, puisque la dernière carte d'immatriculation connue sera à votre nom, assurez-vous bien que la Préfecture a pris en compte le changement de propriétaire (déplacez-vous !!)